

Procès-verbal de l'**assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 4 juillet 2024 à 17 h 10**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard  
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun  
Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville  
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général  
Maître Yvan Laberge, secrétaire corporatif adjoint par intérim et avocat et conseiller juridique  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

## **1. OUVERTURE**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

### **1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-97**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

1. Retrait du point 3.7 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la rédaction du dossier d'affaires du centre d'exploitation de Saint-Hubert – phase 1;
2. Ajout du point 6.1 relatif à l'approbation d'une entente de délégation du projet de construction de la billetterie métropolitaine de Longueuil à intervenir entre le RTL et l'ARTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **1.3 Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL.

### **1.4. Approbation de procès-verbaux**

#### **1.4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-98**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2024**

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 1.4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-99

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2024**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Lise Roy :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. ORGANISATION DU TRANSPORT

### 2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-100

#### **Suivi des modifications de service du 19 août 2024 - Ajouts, modifications, ajustements et retraits**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Rolande Balma :

D'APPROUVER le retour au service régulier à la suite des ajustements durant la période estivale sur les lignes 1, 8, 14, 16, 20, 21, 29, 42, 44, 49, 73, 76, 77, 88, 132, 410 et 417;

D'APPROUVER les modifications d'offre de service (horaire, fréquence, trajet et temps de parcours) sur les lignes 1, 6, 8, 15, 22, 28, 38, 47, 123, 521, 530, 549, 605, 614, 618, 640, 644, 656, 664, 665, 671, 683, 689 et 693;

D'APPROUVER le retour au tracé régulier à la suite de la fin de la piétonnisation de la rue Saint-Charles sur les lignes 8, 28, 81 et 88;

D'APPROUVER le retour des lignes scolaires intégrées à l'exception des lignes 524 et 525;

D'APPROUVER l'ajout de la nouvelle ligne scolaire intégrée 554;

DE FIXER l'entrée en vigueur de ces modifications de service au 19 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-101

#### **Autorisation de gratuités sur les lignes 8, 17, 25, 28, 74, 75, 76, 81 et 88 à l'occasion du Lumifest ainsi que sur les lignes 99 et 160 à l'occasion de la Féérie au Lac du Village**

CONSIDÉRANT QUE le RTL est le transporteur officiel du Lumifest depuis 2017 et qu'il a déjà établi une entente de partenariat pour la Féérie au Lac du Village en 2015;

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyé par Louise Dion :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 8, 17, 25, 28, 74, 75, 76, 81 et 88 du jeudi 26 au samedi 28 septembre 2024 dès 18 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Lumifest;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 99 et 160 les jeudi et vendredi 5 et 6 décembre 2024 de 16 h jusqu'à la fin du service et les samedi et dimanche 7 et 8 décembre 2024 de 9 h à 18 h, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Féérie au Lac du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-102

#### **Approbation d'une entente à intervenir entre le RTL et la Ville de Longueuil relative à l'implantation d'un projet pilote de déploiement de feux préférentiels sur l'axe Jacques-Cartier à Longueuil**

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Rolande Balma :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le RTL portant sur l'implantation d'un système de priorité pour les autobus aux feux de circulation sur le boulevard Jacques-Cartier à Longueuil;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente;

D'AUTORISER le directeur général à négocier et convenir de modifications mineures à cette entente si celles-ci sont requises pour la réalisation du projet d'implantation de ce système de priorité pour autobus et à signer tout document, si requis, par lequel les parties à l'entente conviennent de ces modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-103

#### **Avenant 1 - Entente de délégation de gestion du projet des mesures préférentielles pour le boulevard Taschereau, entre le boulevard Rome et l'accès au terminus Panama (REM)**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER l'Avenant 1 mettant à jour l'entente de délégation de gestion du projet des mesures préférentielles pour le boulevard Taschereau, entre le boulevard Rome et l'accès au terminus Panama (REM), à intervenir entre le RTL et l'ARTM;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cet Avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-104

#### **Approbation de 3 ententes pour le transport des élèves des écoles secondaires du Centre de services scolaire Marie-Victorin, de la Commission scolaire Riverside et du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'année 2024-2025**

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nathalie Delisle :

D'APPROUVER les 3 ententes à intervenir entre le RTL et respectivement le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV), la Commission scolaire Riverside (CSR) et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP), établissant les termes et conditions permettant, aux élèves des écoles secondaires qui sont éligibles au transport scolaire et qui résident dans la zone RTL que respectivement le CSSMV, la CSR et le CSSP ont prédéterminé comme utilisateurs admissibles du service de transport en commun du RTL, d'utiliser à cette fin le service de transport en commun du RTL pour l'année 2024-2025;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, ces ententes et à procéder aux modifications mineures à celles-ci, particulièrement sur le nombre d'élèves précis, d'ici la signature par les représentants de ces centres de services scolaires et de cette commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. **BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**

### 3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-105

#### **Aliénation de deux serpentins électriques et d'un échangeur d'air usagés**

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Nathalie Delisle :

D'AUTORISER l'aliénation de deux serpentins électriques et d'un échangeur d'air usagés installés temporairement dans le cadre du contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres P21-020 - Rénovation de la cafétéria et des vestiaires du centre d'exploitation Saint-Hubert par la résolution 21-132 adoptée le 1er décembre 2021;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, tout contrat par lequel le RTL aliène ces deux serpentins électriques et cet échangeur d'air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-106

#### **Approbation d'un contrat de location portant sur un entrepôt situé au 1270, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil à intervenir entre le RTL et ENTREPOSAGE MASKA 2006 INC.**

CONSIDÉRANT QU'un contrat doit intervenir entre le RTL et Entreposage Maska 2006 inc. pour la location d'un espace d'entreposage situé au 1270, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil, et ce, dans le but d'y entreposer des pièces d'autobus, des pièces de bâtiment, de même que des pièces de rechange en lien avec le projet d'électrification du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) n'assujettit pas la conclusion d'un contrat de location à l'obligation de recourir à une demande de soumissions et qu'en conséquence le contrat de location peut être conclu de gré à gré;

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Lise Roy :

D'APPROUVER le contrat de location portant sur une partie de l'entrepôt sis au 1270, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil, à intervenir entre le RTL et ENTREPOSAGE MASKA 2006 INC. pour une période de 3 ans, pour un loyer total estimé à 1 014 079,50\$ (taxes et provisions incluses), lequel contrat prévoit une option de renouvellement de 2 ans;

D'APPROUVER une provision pour un montant total n'excédant pas 147 159.49\$ (taxes incluses), lequel est déjà inclus au montant total de 1 014 079.50 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, ce contrat de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-107

#### **Octroi d'option – Fourniture de licences d'un système spécialisé en affichage numérique et interactif**

Il est proposé par Lise Roy, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'OCTROYER l'option 1 pour l'acquisition et le renouvellement des licences d'un système spécialisé en affichage numérique et interactif pour le projet de remplacement des PMV (Panneaux à messages variables) au Terminus Longueuil, à SOLOTECH INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 398 690,36 \$ (taxes incluses) et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres P23-014;

D'AUTORISER une provision pour un montant total estimé à 19 635,03 \$ (taxes incluses), lequel est déjà inclus dans le montant total estimé à 398 690,36 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-108

#### **Augmentation du contrat CA1860 dans le cadre des travaux correctifs à la suite d'erreurs et omissions des Professionnels**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat CA1860 à CONSTRUCTION GENFOR LTÉE. pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes de ventilation au sein du Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL), par le conseil d'administration du RTL lors de son assemblée tenue le 5 novembre 2020 (Résolution 20-141), pour un montant total estimé à 6 548 976 \$ (taxes incluses) sur lequel une réserve pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, a été autorisée;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la somme allouée pour la contingence a été utilisée pour des changements en cours de contrat afin de répondre, entre autres, aux imprévus de chantier dans les disciplines électrique, structure, mécanique et architecture;

CONSIDÉRANT QUE le RTL s'est entendu avec l'ensemble des parties prenantes, soit BCF Avocats d'affaires, CONSTRUCTION GENFOR LTÉE, BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. et CLYDE & Cie CANADA s.e.n.c.r.l., pour des travaux correctifs de renforcement des ossatures de support des unités de ventilation au montant de 815 908,88 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE l'entente indique que la partie fautive remboursera mensuellement et en totalité la dépense de 815 908,88 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le solde de la contingence est insuffisant pour permettre le règlement des travaux correctifs nécessaires;

Il est proposé par Marc-Antoine Azouz, appuyé par Rolande Balma :

D'AUGMENTER de 893 526,59 \$, taxes incluses, le montant total estimé de la dépense prévue pour le contrat CA1860 octroyé à CONSTRUCTION GENFOR LTÉE, s'ajoutant aux crédits de 623 544,09\$, taxes incluses, utilisés de la contingence, dans le but de procéder à la première partie des travaux correctifs de la structure du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil et de ses renforts;

D'AUTORISER une réserve pour contingence, comme spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

D'approuver la transaction à intervenir entre le RTL et BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. concernant les travaux de la phase I;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-109

#### **Modification au contrat CA2150 dans le cadre de services supplémentaires nécessaires**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat CA2150 à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre de la réfection du Centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL), par le conseil d'administration du RTL lors de son assemblée tenue le 2 septembre 2021 (Résolution 21-091), pour un montant total estimé à 506 464,88 \$ (taxes incluses) pour lequel une réserve pour contingence a été autorisée, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la somme allouée pour la contingence a été utilisée pour un changement en cours de contrat afin d'ajouter des services additionnels en plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le solde de la contingence est insuffisant pour permettre l'ajout de nouveaux services en plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement numéro L-90), le RTL peut autoriser une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE les ajouts aux plans et devis ne changent pas la nature du contrat et constituent un accessoire au contrat;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Sylvain Joly :

D'AUGMENTER de 45 127,69 \$, taxes incluses, le montant total estimé de la dépense prévue pour le contrat CA2150 relatif à la fourniture du service d'ingénierie pour la réfection du CAVL octroyé à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC., lequel montant de 45127,69 \$ s'ajoute aux crédits de 15 809,06 \$, taxes incluses, utilisés de la contingence, le tout dans le but d'ajouter de nouveaux services en plans et devis nécessaires à la complétion du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-110**

#### **Octroi de contrat – Acquisition d'un logiciel-service d'architecture d'entreprise**

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Lise Roy :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres public P24-033 - Acquisition d'un logiciel-service d'architecture d'entreprise, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, soit ORBUS SOFTWARE, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant total estimé à 670 861,50 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents de l'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER un montant jusqu'à concurrence de 259 280,18 \$ (taxes incluses), compris dans le montant total estimé de 670 861,50 \$ (taxes incluses), pour l'exercice potentiel des options prévues dans ce contrat, lesquelles peuvent être prises à la seule discrétion du RTL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.7 Octroi de contrat – Services professionnels pour la rédaction du dossier d'affaires du Centre d'exploitation de Saint-Hubert-Phase 1**

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

### **3.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-111**

#### **Octroi de contrat – Remplacement des équipements de levage hydraulique**

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres P24-030 – Remplacement des équipements de levage hydraulique, au plus bas soumissionnaire admissible et conforme, soit CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTÉE., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 742 779,89 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une option d'acquisition supplémentaire pour un montant total estimé à 107 374 \$ (taxes incluses), laquelle est déjà incluse au montant total de 742 779,89 \$ (taxes incluses).

D'AUTORISER une réserve pour contingences, comme spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-112**

#### **Octroi de contrat – Services juridiques dans le cadre de la négociation d'une convention collective**

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Louise Dion :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres sur invitation SI 24-001 – Fourniture de services juridiques dans le cadre de la négociation d'une convention collective, à DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. au taux horaire soumis de 317,33 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission

déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-113

#### **Octroi de contrat – Acquisition de véhicules de type utilitaire sport**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Nathalie Delisle :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres P24-039 relatif à l'acquisition de véhicules de type utilitaire sport, au seul soumissionnaire conforme, soit GROUPE GRENIER - GUILBAULT II INC (faisant affaire sous le nom de HONDA DE BOUCHERVILLE), aux prix unitaires soumis et pour un montant total estimé à 199 179,17 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition de 4 véhicules blancs CR-V LX 2RM, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents de l'appel d'offres et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER une provision pour les variations de prix pour un montant total estimé à 9 484,72 \$ (taxes incluses), lequel est déjà inclus dans le montant total de 199 179,17 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

### 4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-114

#### **Adhésion au regroupement d'achat de l'UMQ de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2024 au 1er juillet 2029**

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour le RTL de se joindre à l'UMQ et à son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2024 au 1er juillet 2029, et ce, comme le permet l'article 92.4 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Louise Dion :

DE JOINDRE le regroupement d'achat de l'UMQ et de mandater l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2024 au 1er juillet 2029;

D'APPROUVER en conséquence l'entente de regroupement d'organismes publics composés majoritairement de municipalités membres de l'UMQ relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2024 au 1er juillet 2029 jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0180;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente;

D'ACCEPTER qu'un organisme public qui ne participe pas au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au regroupement, demande qui sera acceptée conditionnellement à ce qui suit :

1° cette adhésion doit être autorisée par l'UMQ;

2° l'organisme public doit s'engager à respecter les conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances et au mandat du consultant et à payer les frais requis par l'UMQ;

3° cette adhésion ne doit pas dénaturer les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat et du mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-115

#### **Adoption de la Politique de Sécurité de l'information**

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'ADOPTER la Politique RM-03-05 de Sécurité de l'information, laquelle politique a été déposée au préalable lors d'une assemblée du comité technique de gouvernance, éthique et transition socio-écologique et d'une réunion du conseil d'administration en comité et entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **5.1 Dépôt – Liste des chèques émis**

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 15 mai au 11 juin 2024, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 17 101 018,66 \$.

### **5.2 Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000\$ et plus – mai 2024**

Il est procédé au dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mai 2024.

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-116**

#### **Approbation d'une entente de délégation du projet de construction de la billetterie métropolitaine de Longueuil à intervenir entre le RTL et l'ARTM**

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Nathalie Delisle :

D'APPROUVER l'entente de délégation du projet de construction de la billetterie métropolitaine de Longueuil à intervenir entre le RTL et l'ARTM;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente de délégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. CLÔTURE**

### **7.1 Période d'intervention des membres du conseil**

Mesdames Doreen Assaad et Pascale Mongrain, s'adressent à l'audience tour à tour.

### **7.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-117**

#### **Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 5 septembre 2024**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Affine Lwalalika :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Geneviève Héon, MBA, ASC  
Présidente

---

Me Yvan Laberge  
Secrétaire corporatif adjoint par intérim